

Contrat de territoire Sud Alsace 2022-2025

Fiche descriptive de projet nº 13



Enjeu cohésion sociale	Accompagner l'attractivité résidentielle du Sud Alsace
Objectif opérationnel	Amélioration du niveau de service à la population via l'accompagnement du développement de services de proximité qui concourent au maintien de l'équilibre intergénérationnel : amélioration de l'offre des services de santé

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :

Aménagement des locaux de l'Institut de formation des aides soignants

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :

Ville de Saint-Louis

Localisation du projet:

44 rue de Mulhouse, 68300 Saint-Louis

Description et objectifs du projet :

Pour faire face aux besoins croissants de personnels de santé diplômés, la Région Grand Est a proposé à l'État des augmentations de capacités d'accueil pour les établissements de formation actuels. La Fondation de la Maison du Diaconat a proposé d'ouvrir un nouveau centre de formation d'aides-soignants à Saint-Louis.

La Ville de Saint-Louis a accompagné la Maison du Diaconat en leur mettant à disposition des locaux dans l'ancienne mairie située au 44 rue de Mulhouse à Saint-Louis. L'Institut de Formation accueille 50 étudiants depuis la rentrée du 6 septembre 2021. La Ville de Saint-Louis a déposé une demande de dérogation au titre de l'accessibilité délivrée le 19 août 2021. L'accueil est limité à 25 étudiants (une session) en simultané.

Afin de répondre aux difficultés de recrutement d'aides-soignants et d'infirmiers par les établissements de santé sur notre territoire et de maintenir et développer une offre de santé de proximité, la Ville de Saint-Louis souhaite créer un pôle de formation en permettant au Diaconat l'utilisation du rez-de-chaussée et de l'étage des locaux.

Les travaux projetés sont les suivants :

- -Aménagement du R+1 (restructuration des locaux + ajout d'un WC...);
- -Mise en conformité accessibilité RdC (plateforme élévatrice + WC PMR...)
- -Mise en conformité technique et sécurité (création d'un dégagement, ventilation des locaux, niveau d'éclairement, position de la centrale incendie...). Pour mémoire le bâtiment est raccordé au chauffage urbain -Installation d'un équipement photovoltaïque en autoconsommation.

Public visé :

Le territoire de vie de Saint-Louis est classé en Zone d'Intervention Prioritaire par l'ARS pour les médecins et en « zone sous dotée » pour les soins infirmiers. Il est primordial de mettre en œuvre des moyens pour éviter que la situation en terme d'offre médicale ne se détériore.

L'épidémie du COVID-19 a mis en évidence l'importance d'une prise en charge optimale des patients en reconsidérant les aides-soignants dans leur rôle « d'acteurs de première ligne ».

L'implantation de cet institut de formation d'aides-soignants permet de répondre aux besoins des établissements de santé et des futurs élèves, mais surtout aux besoins de la population.

Cet Institut de formation d'aides-soignants et d'infirmiers est le seul présent sur le territoire de Saint-Louis Agglomération.

Echéancier de réalisation du projet :

Date de démarrage des travaux : 2ème semestre 2023

Date de fin des travaux : 2ème semestre 2024

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 422 000 € HT Investissement

Participation CeA:

Base subventionnable retenue : 422 000 €

Taux : 10%

Montant : 42 200 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations	Montant	Taux	
Maître d'ouvrage	126 600 €	30%	
Collectivité européenne d'Alsace (Fonds d'Attractivité Alsace)	42 200 €	10%	
Etat FNADT - CPER	168 800 €	40%	
Région Grand Est	84 400 €	20%	
TOTAL PROJET	422 000 €	100%	

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Engagements du porteur

Amélioration de l'offre de formation sur le territoire de SLA. Promouvoir auprès du Diaconat et de la Région Grand Est la nécessite de proposer des places de formation aux BRSA.

EVALUATION

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre d'élèves formés

Amélioration des difficultés de recrutement des établissements de santé

Amélioration de l'accès aux soins de la population

REMARQUES

Remarques complémentaires :

Ce projet aurait du figurer dans le plan rebond santé de la Collectivité européenne d'Alsace